

Vous êtes invités à participer et à vous inscrire dès maintenant à l'Atelier/Rencontre sur

L'EPARGNE SALARIALE EN MILIEU ASSOCIATIF
Jeudi 12 septembre 2019 à 15h00
Malakoff Médéric-Humanis 7 rue des Balances à ARRAS

La législation favorise pour tout employeur notamment associatif, d'accompagner ses salariés pour leur épargne Retraite.

Des nouveautés et adaptations sont apparues tout dernièrement.

Une association ne peut pas mettre en place de primes de participation pour ses activités non lucratives. En revanche, quelle que soit sa taille ou la nature de son activité, elle peut proposer à ses salariés un plan d'épargne salariale.

Mais PAR OÙ COMMENCER ? Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi ? Quel dispositif ? A qui s'adresser ?

- ◆ Quels avantages pour l'association et le salarié associatif ?
- ◆ Comment mettre en place un plan d'épargne salariale facilement ?

Venez découvrir le plan d'épargne salariale et ses nouveautés à nos côtés et poser toutes vos questions.

Bulletin d'inscription

(pour des raisons d'organisation, merci de vous inscrire rapidement)

Association :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Souhaite s'inscrire à l'atelier/ rencontre sur le thème
L'EPARGNE SALARIALE EN MILIEU ASSOCIATIF
Jeudi 12 septembre 2019 à 15h00
Malakoff Médéric-Humanis 7 rue des Balances à Arras

Prénom (s) et nom (s) du (des) participants:

.....
.....
.....